

*Communiqué du 3 octobre 2017*

**L'ADMD réclame une loi de liberté, une loi du choix, une loi du respect de la parole des patients, afin qu'aucune autre Anne Bert ne soit plus jamais forcée de s'exiler pour trouver le repos et sa dignité.**

**Un hommage à Anne Bert sera rendu par l'ADMD à La Rochelle, le samedi 14 octobre 2017, à l'occasion de sa 37<sup>ème</sup> assemblée générale.**

Alors que sort demain en librairie son livre *Le tout dernier été* (éditions Fayard), Anne Bert n'est plus là pour en parler. Forcée à l'exil par la loi française afin d'être délivrée d'un corps qui ne lui assure plus aucune des fonctionnalités naturelles : la maladie de Charcot la prive de toute autonomie, du plaisir simple de marcher ; bientôt de la nécessité de respirer...

La loi du 2 février 2016, présentée par son auteur, Jean Leonetti – auteur des deux précédentes lois – comme une loi presque parfaite, n'est en réalité qu'un échec. Un échec générateur de milliers de drames... Encore une fois, aucune délivrance n'est autorisée par cette troisième loi Leonetti pour ceux qui, en conscience et de manière réitérée, parce que leur vie n'est plus que de la survie, réclament une sortie qui ne serait pas cette terrible sédation accompagnée de dénutrition et de déshydratation...

Jean Mercier, encore poursuivi par la justice française ; Vincent Lambert, toujours plongé dans un état végétatif ; aujourd'hui Anne Bert, forcée de quitter son pays pour trouver une solution humaine et digne à son calvaire ; demain, qui ? Inutile, madame la ministre Agnès Buzin, de procéder à une évaluation de la loi Leonetti : la loi du 2 février 2016, comme avant elle la loi du 22 avril 2005, est une loi du mépris de la parole du patient, une loi qui sacralise une vie au nom d'un dogme – la mort naturelle – qui n'est pas celui de notre république laïque. Sinon, comment expliquer tous ces drames dont une poignée se jouent dans les médias et la majorité – des milliers chaque année – se jouent dans le silence des familles et des chambres d'hôpital ? Madame la Ministre, entendez les 90% de vos compatriotes qui réclament la légalisation de l'euthanasie, non pas évidemment comme une obligation (pas plus qu'il n'y a d'obligation d'avorter ou de se marier uniquement entre personnes de même sexe) mais comme un droit pour chacun, comme une sécurité pour tous.

L'ADMD – qui rendra hommage à Anne Bert lors de sa 37<sup>ème</sup> assemblée générale à La Rochelle le samedi 14 octobre 2017 – réclame une fois encore qu'une loi de liberté, à l'image de celle qui existe notamment en Belgique, permette à chacun de choisir les conditions de sa propre fin de vie. Une note de lecture, en forme d'hommage, sur *Le tout dernier été*, a été publiée sur le site de l'ADMD.

Ce n'est qu'avec une telle loi que les drames cesseront dans notre pays, que l'égalité sera assurée en fin de vie à chacun et que les petits arrangements, parfois très risqués, cesseront.